



# La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 33

## Vos actualités municipales / Septembre 2021

### « Les hirondelles font le graff ».

Le diagnostic de la région Centre-Val de Loire a mis en avant que le département de l'Indre est très impacté par l'isolement économique et social de la population. Le sentiment d'isolement en cette région est le plus important de France et le risque d'isolement relationnel est fort (27%).

Pour lutter à la fois contre cet isolement des personnes âgées et pour redynamiser le bâtiment, la MARPA envisage d'embellir son cadre de vie en donnant un « coup de jeune » au mur extérieur vétuste situé dans l'enceinte avec l'intervention d'artistes « graffeurs », qui permettra :

- de créer une animation sur un long terme pour les résidents et les habitants
- de créer sur le territoire « Cœur de Brenne » un événement artistique innovant en introduisant l'art citoyen dans la ruralité. Les œuvres seront réalisées par un collectif qui répondra aux souhaits des résidents.

Ce projet, financé par l'action sociale du groupe MALAKOFF HUMANIS, est conçu dans l'esprit d'une « résidence d'artistes », pour faire réaliser sur 3 grands supports amovibles, 3 œuvres picturales différentes de « Street Art » destinées à l'habillage du mur. Au fur et à mesure, les œuvres créées s'ajouteront à celles précédentes afin de constituer une exposition composée des ouvrages et des réalisations en ateliers. L'atout étant surtout de faire collaborer les résidents, les habitants et les écoles à l'entière de la création en participant aux ateliers et au cheminement des artistes sur leurs fresques.

Il se déroulera cette année de septembre à octobre, avant de reprendre en 2022 et 2023.

**Gh2toblaster** animera les après midi des 27 au 29 septembre de 15 h à 18 heures et une dernière session se tiendra du 4 au 8 octobre avec ANNA CONDA.



## Conseil Municipal du jeudi 3 juin 2021 à 20h00

**Etaient présents** : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle

Mme LIGAULT Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame Adélaïde LUCQUIAUD en sa qualité de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur

- une créance de cantine datant de 2008 pour un montant de 30,00 € sur le budget principal
- une créance de 655,25 € correspondant à des impayés de 2015 à 2019 sur le budget assainissement
- une créance de 553,83 € sur le budget eau correspondant à des impayés de 2015 à 2019 sur le budget eau

Le Conseil Municipal approuve le projet de restauration du Monument aux Morts et sollicite à ce titre une seconde subvention à hauteur de 20 % auprès du Souvenir Français et valide le plan de financement qui s'établit ainsi :

Coût des travaux : 4 208,10 €

Subventions :

- ONACAVG (20 %) = 841,62 €
- Souvenir Français (20 %) = 841,62 €
- un Autofinancement (60 %) = 2524.86 €

Restauration du Lavoir du Bout du Pont :

Le Conseil Municipal reporte sa décision quant au choix du charpentier et charge le Maire de redemander aux artisans des nouvelles propositions chiffrées pour une restauration et non une remise à neuf de cet édifice.

FESTIVITES DU 14 JUILLET :

Sauf changement des conditions sanitaires actuelles, il est décidé d'organiser les festivités du 14 juillet comme suit :

13 juillet : Retraite aux Flambeaux suivie d'un feu d'artifice et d'un bal gratuit à l'aire de loisirs

14 Juillet : Cérémonie officielle suivie d'un vin d'honneur et d'un pique-nique vers 13h00

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un courrier émanant d'un groupe de jeunes de Martizay qui propose à la Municipalité, d'étudier la possibilité de construire un City Stade pour servir d'un lieu de rencontre et également à destination des associations sportives locales.

## Conseil Municipal du mardi 29 juin 2021 à 20h00

**Etaient présents** : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice.

**Absente** : Mme BRUNEAU Sylvie

**Excusée** : Mme LIGAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Mme DOUADY Annie est nommée secrétaire de séance.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 02 avril 2021 inclus concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de quelques recommandations émanant des personnes publiques associées et du rapport et des conclusions avec avis favorable, remis par Mr Benoît MICHEL Commissaire-enquêteur. Considérant qu'aucune observation ou objection particulière n'ont été émise

- APPROUVE à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.
- DECIDE d'instaurer un droit de préemption communal sur toutes les zones urbaines ou à urbaniser du PLU ainsi que de soumettre à autorisation préalable tous les travaux de ravalement de façade, de création de clôture et de démolition qui seront réalisés sur tout le territoire de la commune.

Suite à la consultation des entreprises pour la restauration du lavoir du bout du pont , il est proposé d'attribuer le marché de travaux comme suit :

Lot maçonnerie :

Entreprise BTS à Le Pont Chrétien pour un montant de 5 280,00 € HT soit 6 336,00 € TTC

Lot charpente-couverture :

Entreprise Sarl CCO à Obterre pour un montant de 11 559,88 € HT soit 13 871,26 € TTC. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide plusieurs devis présentés par l'entreprise EURL Beaufiles Jérôme, à savoir :

- \* Fourniture et pose d'un bloc porte pour dans les bureaux de familles rurales situés place du champ de foire pour un coût de 450,00 € HT soit 495,00 € TTC
- \* Confection d'un enduit à pierre vue sur une partie du mur extérieur à l'arrière de la médiathèque pour un coût de 3 858,00 € HT soit 4 243,80 € TTC
- \* confection d'un enduit sur le pignon de la médiathèque pour un coût de 950,00 € HT soit 1 045,00 € TTC
- \* Reprise du mur en pierre situé dans la cour du musée pour un coût de 533,33 € HT soit 640,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Il propose de passer les écritures comptables suivantes :

\* RESEAU CHALEUR

**Dépenses de fonctionnement :**

c/673 Titres annulés + 1500,00 €

c/022 Dépenses imprévues - 1500 €

\* BUDGET PRINCIPAL

**Dépenses de fonctionnement**

c/023 Virement à la section de fonctionnement : - 1652 €

c/6811 Dotation aux amortissement des immo incorporelles et corporelles : + 1652 €

Recettes d'investissement :

c/ 28 188 Autres immobilisations corporelles + 1652 € €

c/ 021 Virement de la section de fonctionnement : - 1 652 €€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.



## Conseil Municipal du mardi 20 Juillet 2021 à 20h00

**Etaient présents** : Mr FLEURY Hervé, Mme DANVY Françoise, Mr BEAUCOURT Thierry, Mmes DOUADY Annie, BRUNEAU Sylvie, GABRIELE Jacqueline, SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde, FOURMAUX Virginie, MM BLANCHET Jean-Michel, DUBOIS Eric.

### **Excusés** :

Mr PORCHER David qui a donné pouvoir à Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde

Mr LARDEAU Fabien qui a donné pouvoir à Mr DUBOIS Eric

Mr BURDIN Maurice qui a donné pouvoir à Mme GABRIELE Jacqueline

Mme LIGAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Mme GABRIELE Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement. Les rapports sont consultables en mairie.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel. Adopté à l'unanimité

Les frais de maintenance du camion nacelle étant devenus trop importants par rapport à l'utilité que la Commune en a, le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat des Ets Fradet à Lhommaizé pour un montant de 1500 €. Adopté à l'unanimité.

Depuis la mise en place du réseau chaleur, la facturation aux usagers s'effectuait mensuellement. Il s'avère que cette périodicité n'est pas adaptée. Il a été décidé d'opter pour une facturation trimestrielle. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat qui sera remis à chaque abonné du service. Adopté à l'unanimité.

Suite à la démission de Madame Adèle Lucquiaud en qualité de conseillère municipale, il est procédé à son remplacement dans les différentes commissions auprès desquelles, elle siégeait.

\* Commission fêtes et cérémonies remplacée par Mme Virginie Fourmaux

\* Vie Scolaire remplacée par Mme Sylvie Bruneau

Mme Françoise Danvy intègre également cette commission dans la mesure où elle siège à la commission vie scolaire de la CdC « Cœur de Brenne ».

\* Syndicat de Gestion du Collège de Tournon St Martin remplacée par Mme Jacqueline Gabriele

Le Conseil Municipal accepte un don de 80 €, en dédommagement de la mise à disposition à titre gratuit, de l'eau et de l'électricité place du bosquet dont le Café du Commerce a bénéficié lors de son installation pendant l'euro 2020 de football.

### *La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune*

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 33 - 09/2021 [www.martizay.fr](http://www.martizay.fr)